

BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3  
Folio : 1

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
22/11/2016

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
académique**

**Président** : M. SCHWALM, Proviseur  
**Secrétaire** : Mme Sylvie COUTURIER, CPE

M. Schwalm, Proviseur, constate que le quorum est atteint et déclare la séance du Conseil d'Administration ouverte à 18h10.

Approbation du procès-verbal du CA du 8 novembre 2016 à l'unanimité.

M. Schwalm, Proviseur, soumet l'ordre du jour aux membres du CA et propose l'ajout des points suivants :

- validation projet concert fin d'année
- validation de la commission ATD
- validation d'une sortie scolaire à l'hypermarché Casino
- autorisation d'organisation d'une tombola en faveur de l'UNSS
- validation du protocole de passation des TPE 2016-2017
- validation du projet d'organisation de la célébration du cinquantenaire du lycée Charles Nodier
- autorisation de signature de convention pour l'accueil des étudiants de l'ESPE
- autorisation de signature de convention pour la mutualisation des moyens de transport pour Sup'info à Mouchard

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

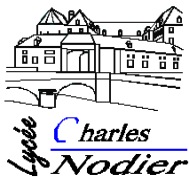
### **Fonctionnement matériel et financier : Budget**

M. Schwalm, proviseur, propose de commencer par étudier le budget et donne la parole à M. Grosjean, gestionnaire-comptable, qui soumet le budget –exercice 2017- au conseil d'administration. Le document "Budget exercice 2017" qui avait été transmis aux membres du Conseil d'administration sert de fil conducteur pour la présentation.

M. Grosjean donne avant tout une explication de ce que représente un budget. Le budget est un document de prévision et d'autorisation présenté en équilibre. Le budget autorise les dépenses et les recettes pour une année civile. Il est établi principalement sur la base d'une subvention de fonctionnement versée par la Région Bourgogne Franche Comté (en légère augmentation par rapport à l'an dernier), des sommes perçues sur les usagers du service de restauration et d'hébergement, de subventions spécifiques (elles sont récapitulées dans un document annexé au rapport).

M. Grosjean présente ensuite les modalités du calcul de la dotation de fonctionnement versée par la collectivité de tutelle. Les crédits versés au titre des subventions spécifiques "Entretien Courant du Propriétaire", "Complément et Renouvellement de Mobilier Non Pédagogique" et "Dispositif Appui Vie Lycéenne" ne seront pas inscrits au budget initial à la demande de la Région : pour des problématiques d'harmonisation des dispositifs existants et des questions de calendrier liés à la fusion des régions, les sommes seront notifiées début 2017.

M. Marcesse, représentant des parents d'élèves FCPE, s'étonne de la forte baisse de la subvention de fonctionnement par rapport à l'année 2015. M. Grosjean explique qu'une erreur s'était glissée dans le



BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3  
Folio : 2

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
22/11/2016

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
académique**

calcul de son montant mais que la Région avait fait le choix, à titre exceptionnel, de la laisser à l'établissement pour notamment soutenir le lycée dans ses efforts pour réhabiliter les locaux.

Le détail de budget est ensuite décrit par service :

- Le budget du service Activités Pédagogiques est équilibré pour un montant de 107 232 euros.

Il y a une baisse des crédits dans ce service. M. Grosjean précise que 2017 sera l'année du renouvellement du marché des photocopieurs.

Mme Rey, représentante parents d'élèves FCPE, demande ce que couvre les stages en entreprise ; M. Grosjean répond que cela concerne les indemnités versées aux élèves de BTS pour les aider à couvrir leurs frais de stage. L'indemnité est calculée sur la base d'un tarif et d'une charte de remboursement qui ont été adoptés par le Conseil d'administration. Le financement est réalisé en partie par la subvention perçue sur l'Etat au titre du BOP 141 et en partie par les recettes perçues pour la Taxe d'apprentissage.

M. Grosjean rend ensuite compte au CA de l'état des subventions spécifiques.

Mme Rey demande ce qui a été financé par le BOP 230 "Fonds de la Vie Lycéenne" et propose que l'on puisse financer peut-être des voyages avec le surplus. M. Grosjean répond que cet argent a financé l'aménagement d'une cour, les frais de déplacements des délégués, les sorties du club journal.... Le détail sera étudié au moment du compte financier. M. Schwalm précise que le C.V.L. est consulté et formule des propositions pour l'utilisation du BOP 230 affecté au Fonds de la vie lycéenne. Le financement de voyages scolaires sera étudié.

M. Grosjean précise que 10% du dispositif d'appui à la vie lycéenne (subvention de la Région BFC), soit 810 euros, doit servir à des aides individuelles.

- Le budget du service Vie de l'Elève est équilibré pour un montant de 13 000 euros. Les subventions ne viennent que de l'Etat.

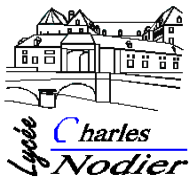
- Le budget du service Administration et logistique est déficitaire de 2 756 euros mais M. Grosjean explique que ce déséquilibre ne touche pas la capacité d'autofinancement. Ce déficit est le fait de la prise en compte d'opérations d'amortissement qui viennent diminuer en valeur les biens inscrits au patrimoine du lycée. Comme certains de ces biens ont été acquis au moyen des fonds disponibles du lycée, il convient de provoquer un déficit pour ajuster également la valeur du financement. Ces dispositions n'ont aucun impact monétaire et n'appauvrissent pas l'établissement. Elles permettent in fine de mettre à jour le bilan qui est la représentation comptable du patrimoine du lycée.

Ce service est impacté par un coût particulièrement élevé à Dole du coût de la collecte des déchets. Il est précisé que la facture est faite selon le nombre de bacs, la fréquence de leur relève et de manière forfaitaire.

Des échanges se font dans le conseil sur l'utilité du tri et comment trier.

M. Grosjean précise que l'établissement, seul, ne peut résoudre tous les problèmes et qu'il faut que la Région soit associée à cette problématique.

Les coûts de viabilisation diminuent légèrement : les coûts du chauffage urbain évoluent faiblement (cette énergie est fiable ; nous n'avons pas de panes).



BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3  
Folio : 3

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
22/11/2016

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
académique**

M. Jourdan, enseignant, demande si sa demande pour augmenter le débit internet a été prise en compte. M. Grosjean lui répond par la négative : le lycée a souscrit à l'offre de gratuité proposée par la Région pour un débit à 10 mégas. Il fait part des difficultés à travailler avec les élèves sur internet. M. Grosjean informe que l'augmentation entraînerait un coût d'environ 2000 euros. M. Corrotte, propose de prendre une partie du financement sur la taxe d'apprentissage puisque les BTS utilisent beaucoup internet. Un financement tripartite est proposé : 1/3 crédits enseignement technique, 1/3 crédits enseignement pédagogique, 1/3 crédits administration.

- le budget du service Restauration et Hébergement est équilibré pour un montant de 369396 euros. Une discussion sur l'incitation à acheter bio et local s'engage entre les différents membres du conseil. Tout le monde est d'accord pour progresser dans ce domaine. M. Grosjean participe prochainement à une réunion qui permettra à des gros établissements comme le lycée d'adapter les outils pour passer ces marchés. Actuellement le lycée se fournit principalement avec le groupement de commandes qui réunit de nombreuses structures publiques du Jura. Toutes les collectivités doivent travailler ensemble pour avancer sur ce dossier.
- Le budget du service bourse est équilibré pour un montant de 100 000 euros. Au lycée un peu plus de 10% des élèves sont boursiers.
- Aucune opération en capital n'est budgétée pour l'année 2017.

Le résultat prévisionnel pour la section de fonctionnement est déficitaire de 2 756 euros, du fait des amortissements.

Le fonds de roulement est estimé à 104 238 euros dont 12 000 euros environ concernent la valeur du stock de denrées alimentaires.

Une information est ensuite donnée sur l'état des emplois.

M. Schwalm précise que les collectivités locales nous financent mais que l'Etat investit beaucoup plus via les rémunérations versées aux personnels qu'il emploie au sein du lycée.

Les questions étant épuisées, le budget est proposé au vote.

**Le CA valide à l'unanimité la proposition de budget pour l'année 2017 (20 pour).**

M. Schwalm, ainsi que l'ensemble des participants, remercient M. Grosjean du travail effectué et de la clarté de sa présentation.

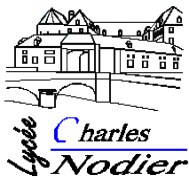
## **1 - Organisation de l'action éducatrice**

M. Schwalm reprend l'ordre du jour du CA.

### **1.1 validation du programme UNSS et bilan moral et financier**

Les documents étaient proposés au préalable pour lecture aux membres du CA. Il est constaté que notre AS est dynamique et obtient de bons résultats sportifs mais la contrepartie est un besoin important de financement pour les déplacements.

**Validation à l'unanimité**



BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3  
Folio : 4

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
22/11/2016

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
académique**

**1.2 Modification du règlement intérieur : intégration du dispositif de rattrapage des devoirs**

M. Schwalm fait lecture d'un ajout au règlement intérieur déjà examiné au CVL du 15/11. Cet ajout doit permettre d'évaluer de manière équitable tous les élèves.

Mme Rey s'inquiète d'un devoir cumulant l'ensemble des coefficients des devoirs manqués.

Mme Paris, AED, explique que le but de cet ajout est d'être dissuasif ; la récupération des devoirs se fait déjà et est plutôt efficace pour lutter contre l'absentéisme de certains élèves.

Mme Barata, enseignante, estime que c'est à l'enseignant de juger. Dans les faits, il ne sera guère possible qu'un élève rate plus de 2 devoirs sans avoir déjà bénéficié du dispositif.

Mme Rey se pose la question de la pertinence de ce dispositif face à des élèves récalcitrants, voire décrocheurs.

M. Schwalm précise qu'il existe une cellule de suivi des élèves décrocheurs et qu'ils seront pris en charge d'une autre manière.

**La modification du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité** et sera portée rapidement à la connaissance des élèves et des parents par l'intermédiaire de Pronote.

**1.3 validation du projet de concert de fin d'année des élèves des classes musicales de Mme Delavelle**

Le concert devrait se dérouler le lundi 15 mai 2017.

**Le projet est validé à l'unanimité**

**1.4 validation du règlement de la commission absence-travail-discipline en BTS**

M. Corrotte, enseignant, explique l'utilité de cette commission qui se réunit une fois par semestre. Elle n'a pas vocation disciplinaire mais a une vocation pédagogique d'aide aux étudiants rencontrant des difficultés.

**Le règlement est validé à l'unanimité.**

**1.5 validation d'un partenariat des étudiants BTS avec Scènes du Jura**

Les étudiants ont pris un abonnement de 3 spectacles au théâtre pour 24 euros.

17 élèves de 1<sup>o</sup> année et 11 élèves de 2<sup>o</sup> année se sont inscrits. Le financement sera tripartite : 1/3 par l'association des étudiants, 1/3 sur la taxe d'apprentissage, 1/3 par les étudiants eux-mêmes.

**Le projet de partenariat et du financement est validé à l'unanimité.**

**1.6 validation d'une sortie scolaire à l'hypermarché Casino**

Mme Beucler, enseignante de français, propose d'accompagner sa classe de 1ES à l'hypermarché Casino pour illustrer la notion de « servitude volontaire » étudiée en classe à travers un ouvrage de La Boetie. La sortie est gratuite.

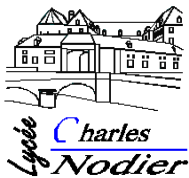
**Le projet de sortie est validé à l'unanimité.**

**1.7 Demande d'autorisation d'organiser une tombola dans le cadre de l'UNSS**

Pour permettre à l'UNSS de récupérer des fonds, une tombola sera proposée.

Prix de la case : 2 euros avec un i-phone en lot.

**Le projet est validé à l'unanimité.**



BP 28  
39107 DOLE Cedex  
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 3  
Folio : 5

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
22/11/2016

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
académique**

**1.8 validation du protocole de passation des TPE 2016-2017**

M. Bergerot, proviseur-adjoint, expose le protocole de passation : 18 semaines de travail (du 8 sept 2016 au 3 février 2017), dossiers déposés pour le 10/02/17 à 17h, tous les documents récupérés après la date seront estampillés hors délai, les oraux se dérouleront dans la semaine du 20 au 24 mars, les élèves seront convoqués à un horaire précis et libérés de cours la journée de leur passation.

**Le protocole de passation des TPE est validé à l'unanimité.**

**1.9 validation du projet d'organisation de la célébration du cinquantième du lycée Charles Nodier**

Une première réunion, lundi 21 novembre, a permis de dégager deux objectifs : la valorisation du patrimoine et la valorisation du travail au quotidien.

Le jour de la célébration est fixé à la date de la JPO, soit le samedi 8 avril 2017.

Au cours de cette journée des activités sont envisagées : expositions, visites guidées, concerts, projets en cours... cocktail en fin de journée.

Des événements préparatoires seront proposés sous forme de 4 conférences, une par mois avant le 8 avril (conférence sur l'histoire du lycée Nodier, sur l'évolution de l'enseignement, sur les projets et actions actuels, sur Charles Nodier).

Nous solliciterons les anciens élèves, la presse, les anciens personnels, le CVL pour la mise en place de ce projet.

**Le projet d'organisation est validé à l'unanimité.**

**2. Fonctionnement matériel et financier**

Aucune DBM pour information ou pour vote proposée sur ce CA.

Aucune admission en non valeur de créances irrécouvrables à examiner.

**2.1 Bilan de l'exercice « sécurité attentat »**

M. Schwalm fait le compte rendu de l'exercice du lundi 10 octobre : intrusion attentat-confinement.

Un questionnaire a été rempli par l'ensemble des enseignants et des personnels.

Dans l'ensemble les élèves ont respecté les consignes avec sérieux. L'exercice a duré 45 mn.

Le protocole de confinement a été testé et quelques dysfonctionnements ont été constatés :

- signal sonore insuffisant dans certains endroits
- difficulté de circulation dans certains escaliers
- se pose le problème des lumières automatiques à l'intendance
- quelques difficultés de compréhension des consignes
- problème de mélodie de l'alerte sur le bâtiment restauration

Des remédiations sont étudiées :

- déploiement des sonneries
- normalisation de la communication
- un mode opératoire pour le talkie walkie
- entraver les portes extérieures
- mettre sur batterie les sonneries

PROCES-VERBAL  
Séance du Conseil d'Administration  
22/11/2016

**OBJET**

**Réservé au  
Directeur  
académique**

De manière générale, les procédures ont été validées. La sensibilisation semble satisfaisante et positive mais bien sûr il n'y a pas de solution absolue pour tout. Les exercices attentats sont toujours annoncés, le prochain exercice aura lieu le 10/01/17.

Mme Barata, enseignante, demande si doubler les serrures des portes extérieures du lycée est toujours d'actualité.

M. Grosjean précise que ce sera fait prochainement.

**2.2 Acceptation d'un don et modification des modalités de financement de la sortie cinéma « Roméo et Juliette »**

Départ de Mme Paris (AED)

La sortie cinéma validée au dernier CA voit son financement modifié. Le tarif était de 6 euros par élève. La fédération des parents d'élèves PEEP propose d'aider la sortie à hauteur de 2 euros par élève. Le coût ne sera alors que de 4 euros par élève. L'aide de la PEEP se fera sous la forme d'un don au lycée.

**L'acceptation du don est validée à l'unanimité (19 votants).**

**Les modalités de financement sont validées à l'unanimité.**

**3 - Contrats, conventions et marchés**

**3.1 Autorisation de signature pour la convention d'accueil des étudiants en ESPE et dans les facultés de Dijon et de Besançon.**

**Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité la signature de la convention.**

**3.2 Autorisation de signature de la convention de mutualisation des moyens de transport pour Sup'info à Mouchard**

Le lycée Saint Sauveur de Saint Claude organise le transport de tous les élèves de terminale de tous les lycées jurassiens pour se rendre à Sup'info. Chaque établissement reversera sa participation au lycée Saint Sauveur.

**Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité la signature de la convention.**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Proviseur lève la séance à 20h45.

Le Président : M. Frédéric SCHWALM, Proviseur



Le secrétaire de séance : Sylvie COUTURIER  
signé